



Date de convocation : 01/06/2026

## Conseil Municipal du 5 juin 2026

### Délibération n°2026.06.08

Nombre de membres  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 18

**Maire : M. Éric MIOSSEC**  
**Secrétaire de séance : Catherine ROLLAND**

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 5 juin 2026 sous la Présidence de M. Eric MIOSSEC, Maire.

**Etaient présents** : M. Éric MIOSSEC ; M. Gilles CRIBIER ; Mme Catherine ROLLAND ; M. Régis MIOSSEC ; Mme Mélanie YVEN ; M. Alexandre REMEUR ; M. Stéphane LE BORGNE ; Mme Rachel KERGUILLEC ; Mme Hélène JOLIVET ; Mme Elodie PREMEL ; Mme Morgane JOLIVET ; M. Julien KERAUTRET ; M. Xavier LACHAUX ; Mme Martine LE GALL-MORIN ; M. Philippe JALLU ; M. Jean-François CADIOU ; M. Alexandre CABON

**Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir** : M. Cyril BIHAN qui a donné pouvoir à M. Stéphane LE BORGNE

**Absent(s)** : Monique PRIGENT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

#### **D. n°2026.06.08 Désignation d'un référent Contrat Local de Santé**

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Le Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Morlaix, outil de coordination en santé, a pour but de :

- Améliorer l'accès aux soins
- Accompagner les personnes les plus vulnérables
- Renforcer la dynamique de prévention et de promotion de la santé notamment autour des conduites addictives
- Développer un environnement favorable à la santé
- Informer, coordonner, valoriser, favoriser l'interconnaissance

Ainsi, afin de poursuivre le travail engagé en matière de prévention, d'accès aux soins, et d'accompagnement des publics vulnérables, il apparaît essentiel de continuer à développer le lien avec les communes. L'objectif est de structurer les politiques de prévention et de soins au service de nos concitoyens.

Aussi, il est proposé à chaque commune du Pays de Morlaix de nommer un référent santé. Son rôle sera de faire remonter les besoins et collaborer aux travaux du Contrat Local de Santé en lien avec la coordinatrice (4 réunions dans l'année).

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Monique PRIGENT en tant qu'élu référent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de nommer Monique PRIGENT en tant que référent CLS.

**VOTE :**

- **Pour : 18**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoum, le 5 juin 2026

Le Maire, Éric MIOSSEC	La secrétaire de séance, Catherine ROLLAND
	

**Acte rendu exécutoire** compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 8 juin 2026
- La publication, le 8 juin 2026

*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*